

Agriculture durable :

Collaborations dans les circuits courts

Appel à projets 2025

Introduction

Avec une part de 45 %, l'agriculture occupe une très grande partie de la surface totale en Belgiqueⁱ. Le secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire est donc un partenaire important dans les actions de la Fondation pour œuvrer à la durabilité.

La Fondation s'engage donc en faveur d'une transition durable du secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire. Nous prenons comme point de départ l'agroécologie, une approche qui aborde en parallèle les défis écologiques, économiques et sociaux. Ainsi, nous travaillons de manière inclusive pour favoriser la biodiversité, la préservation et le développement de la nature et un climat plus sain.

Vous trouverez en bas de ce document (annexe) plus d'informations sur l'agroécologie en tant que voie de changement vers une agriculture durable.

Leviers pour une transition agroécologique

Dans le cadre des principes de l'agroécologie, de nombreux leviers peuvent être identifiés pour soutenir la transition durable du secteur de l'agriculture et de la transformation alimentaire. Avec cet appel, la Fondation Roi Baudouin souhaite se concentrer sur les leviers suivants.

Extension des initiatives de circuits courts des producteurs locaux pour les grands acheteurs locaux

Le circuit court signifie que l'agriculteur est en contact direct avec le consommateur. Le consommateur achète des produits frais directement auprès de l'agriculteur, par exemple via des magasins à la ferme, des marchés locaux, des fermes CSA (Community Supported/Shared Agriculture), etc. Cela permet d'éliminer les intermédiaires et d'économiser sur les matériaux d'emballage et le transport. L'agriculteur fixe lui-même un prix équitable pour les produits et partage des informations sur les méthodes de productionⁱⁱ⁺ⁱⁱⁱ. Le consommateur mange plus de produits de saison et est plus conscient de son alimentation. La circuit court est donc une partie importante de la transition agroécologique. Une enquête auprès des agriculteurs montre que se concentrer sur les circuits courts est souvent un moyen (nécessaire) de compléter les revenus^{iv}.

Pour créer un marché plus accessible et plus stable pour les agriculteurs agroécologiques, il faut également se concentrer sur l'atteinte de plus grands acteurs locaux. Un circuit court vise à avoir un maximum d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Dans le cadre d'une extension du circuit court, un grand acheteur local est cet intermédiaire. Il peut s'agir de restaurants, mais aussi de grandes cuisines d'organisations privées et publiques (maisons de repos, hôpitaux, administrations communales, écoles, etc.).

L'extension de circuits courts peut rencontrer divers défis. Au niveau des grands acheteurs locaux, il peut s'agir d'un manque de flexibilité dans les cuisines qui ne sont pas encore suffisamment capables de s'adapter aux variations saisonnières, ou du fait qu'elles ne peuvent pas se procurer tous leurs produits chez un seul fournisseur. Au niveau des agriculteurs, les défis peuvent être liés aux coûts d'investissement élevés (p.ex., infrastructures de refroidissement, logistique, boutique en ligne, marketing, etc.), à la législation sur la sécurité alimentaire, les exigences spécifiques des grands acheteurs (par exemple, légumes prédécoupés, œufs écalés, etc.). Mais aussi au développement des compétences nécessaires pour élaborer un plan d'affaires solide, établir des relations avec les acheteurs et savoir vanter la valeur de leur offre^{v+vi}.

Il est évident qu'une partie de la solution réside dans la collaboration. Les agriculteurs qui s'organisent collectivement peuvent garantir une offre plus large, partager les coûts d'investissement (mise en commun d'une boutique en ligne commune, d'un point de vente, de promotions et d'infrastructures) et apporter des connaissances et des expériences complémentaires^{vii}. Une recherche de l'ILVO (Institut flamand de recherche pour l'agriculture, la pêche et l'alimentation) montre que les entreprises qui recherchent activement des collaborations ont plus de chances de réussir^{viii}.

Collaborations entre producteurs locaux et transformateurs locaux

Tous les produits ne peuvent pas passer directement du champ à l'assiette. Divers produits doivent ou peuvent d'abord être transformés, comme par exemple les céréales (farine, pain, pâtes, bière, etc.), les graines de moutarde (moutarde), le lait (fromage, beurre, babeurre, pudding, yaourt, crème glacée, etc.), les fruits et légumes (jus, soupes, confitures, etc.), le bétail (charcuterie, plats préparés, etc.). Dans une stratégie "de la fourche à la fourchette", les transformateurs de produits agricoles jouent un rôle important. La transformation par l'agriculteur lui-même est une stratégie importante pour créer de la valeur ajoutée, mais n'est pas toujours réalisable. Les collaborations entre producteurs alimentaires locaux et transformateurs alimentaires locaux pour développer de nouvelles chaînes alimentaires locales offrent un potentiel qui est actuellement encore sous-exploité.

Pour donner un coup de pouce aux acteurs agroécologiques locaux afin qu'ils puissent expérimenter des modèles de collaboration innovants qui leur permettent de mieux desservir le marché local, la Fondation souhaite soutenir avec cet appel des initiatives dans lesquelles :

(1) les producteurs alimentaires locaux unissent leurs forces pour répondre aux demandes et besoins des grands acheteurs locaux, et/ou

(2) les producteurs alimentaires locaux et les transformateurs alimentaires locaux collaborent pour développer de nouvelles chaînes alimentaires locales (innovantes).

La collaboration/organisation collective et le caractère local sont essentiels pour chacun de ces leviers.

Critères de recevabilité

Pour être éligible à cet appel à projets, une initiative doit répondre aux critères d'admissibilité suivants.

OBJECTIFS

- L'initiative doit réaliser au moins l'un des deux objectifs suivants :
 1. Unir les forces de plusieurs **producteurs alimentaires** locaux d'une part et une collaboration entre ces producteurs et les **grands acheteurs** locaux d'autre part ;
 2. Unir les forces entre les **producteurs alimentaires** locaux et les **transformateurs alimentaires** locaux en vue de créer de nouvelles chaînes alimentaires locales (innovantes).
- Il peut s'agir d'une nouvelle collaboration ou de l'extension d'une collaboration existante.
- L'initiative met en œuvre des **actions concrètes**. Les projets qui se concentrent uniquement sur la coordination, le réseautage, la recherche ou les discussions exploratoires ne sont pas éligibles.

LES MEMBRES DU PARTENARIAT

- Au moins un des membres du partenariat est un **producteur alimentaire**.
- Les producteurs alimentaires impliqués dans la proposition de projet possèdent le [Label Bio Européen](#) ou sont en cours de conversion pour l'obtenir. Ce point sera vérifié à l'aide de <https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index>.
- Les membres du partenariat adhèrent aux principes de l'agroécologie. Dans le dossier de candidature, ils expliquent comment ils entendent faire progresser au moins un des principes de l'agroécologie grâce à l'initiative proposée. Pour un aperçu de ces principes, voir le bas de ce document (annexe).

EMPLACEMENT

- Le soumissionnaire de la proposition de projet est **établi et actif en Belgique**.
- Cet appel s'adresse en premier lieu aux initiatives mises en œuvre en Belgique. Les collaborations locales entre acteurs dans les régions frontalières (Pays-Bas, Allemagne, Luxembourg, France) sont également éligibles.
- Les **producteurs alimentaires** faisant partie de la collaboration sont établis et **actifs en milieu rural**. Les transformateurs alimentaires et/ou les grands acheteurs peuvent être actifs en milieu rural ou urbain.

PÉRIODE DE RÉALISATION

- L'initiative est mise en œuvre entre **juillet 2025 et décembre 2026**. L'initiative peut avoir commencé plus tôt et peut – dans un souci de durabilité – se prolonger au-delà de septembre 2026. Cependant, le soutien ne peut être demandé que pour les activités qui ont lieu pendant cette période.

ÉCHANGE DE CONNAISSANCES

- Les lauréats participeront à au moins deux réunions (journées complètes) pour un échange d'expériences. Ces réunions sont organisées par la Fondation Roi Baudouin et auront lieu entre juillet 2025 et décembre 2026.

Critères de sélection

Les projets qui répondent aux critères de recevabilité seront évalués sur la base des critères de sélection suivants.

FINANCEMENT & BUDGET

- Les initiatives qui peuvent présenter un **cofinancement** (via des fonds propres ou d'autres partenaires) ont un avantage auprès du jury.
- Le dossier de candidature contient un **budget détaillé et réaliste**.
Voici quelques exemples de **postes de coûts éligibles** :
 - Aspects logistiques (point de vente, distribution, boutique en ligne, etc.) ;
 - Concertation et collaboration (frais de transport, location de salles, etc.) ;
 - Assistance juridique (p.ex. création d'une société coopérative, assistance en matière de législation sur la sécurité alimentaire, etc.) ;
 - Promotion de l'initiative (p.ex. marketing, communication, etc.) ;
 - Formation & accompagnement (p.ex. pour l'élaboration d'un plan d'affaires) ;
 - Achat ou location d'espaces et de matériels gérés collectivement (espaces de stockage, infrastructure de refroidissement, infrastructure de transformation, etc.) ;

- En ce qui concerne le **personnel** :
 - Les indemnités de bénévolat sont éligibles à condition qu'elles soient liées au projet;
 - Les coûts de personnel peuvent être demandés à hauteur de 30 % maximum du montant total demandé, à condition qu'ils soient liés au projet.

DURABILITÉ

- L'initiative peut être de nature expérimentale, mais doit avoir un plan d'action et financier clair, ainsi qu'une méthode de suivi et d'évaluation.
- Les initiateurs décrivent également les actions qu'ils entreprendront pour assurer la continuité du projet à long terme.

COMMUNICATION

- L'initiative prévoit d'illustrer et de partager les connaissances et les expériences acquises avec les pairs (producteurs, transformateurs et/ou grands acheteurs).
- Les initiatives qui se concentrent également sur la sensibilisation de la population locale (ou plus largement en Belgique) afin de renforcer le lien entre le citoyen/consommateur et l'agriculteur ont un avantage auprès du jury.

Qui peut soumettre un dossier ?

Une multitude d'acteurs peuvent soumettre un dossier. Il peut s'agir de :

- Agriculteurs/producteurs alimentaires
- Transformateurs alimentaires
- ASBL, entreprises sociales, sociétés coopératives
- Établissements d'enseignement et de recherche
- Administrations locales et organisations publiques supralocales

Calendrier & budget

- La date limite de soumission d'une proposition de projet est le 17 avril 2025.
- Les projets sélectionnés seront annoncés en juin 2025.
- Les projets peuvent commencer à partir de juillet 2025 et doivent être terminés au plus tard en décembre 2026.
- Le budget maximum pouvant être demandé est de 50 000 euros par projet.
- Cet appel à projets est une initiative de la Fondation Roi Baudouin et est cofinancé par la Fondation, le Fonds Reverso et le Fonds Beckers-Diels.

Contact

Pour des informations générales (telles que des renseignements pratiques sur la soumission en ligne d'un dossier), vous pouvez contacter le centre de contact de la Fondation Roi Baudouin au numéro de téléphone 02-500 4 555 ou proj@kbs-frb.be.

Pour des questions spécifiques concernant les aspects de contenu de l'appel à projets, vous pouvez contacter Cédric Vanneste (vanneste.c@kbs-frb.be ou 02-549 02 65 - FR) ou Dorien Baelden (baelden.d@kbs-frb.be ou 02-549 02 55 - NL).

La **Fondation Roi Baudouin** a pour mission de contribuer à une société meilleure en Belgique, en Europe et ailleurs dans le monde.

La Fondation est en Belgique et en Europe un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle stimule une philanthropie efficace chez les particuliers et les entreprises.

L'intégrité et la transparence, la promotion de la solidarité, le respect de la diversité, le pluralisme et l'indépendance sont ses valeurs fondamentales.

Ses programmes sont : justice sociale et pauvreté, santé, patrimoine et culture, engagement sociétal, Europe et international, éducation et développement des talents, climat, environnement et biodiversité.

Annexe : Agroécologie en tant que voie de changement vers une agriculture durable

L'agroécologie n'est pas une méthode ou un système agricole spécifique (comme l'agriculture biologique par exemple), mais elle montre une voie possible de transition vers un système alimentaire plus durable^{ix}. La FAO définit l'agroécologie au moyen d'une liste de 13 principes qui combinent des dimensions écologiques, économiques et sociales^{x+xi} (consultez le schéma ci-dessous pour un aperçu de ces principes). En résumé, ils visent les objectifs suivants :

- **Des sols plus sains et vivants** (agriculture régénérative, travail minimal du sol, couverture permanente du sol, diversité des cultures, etc.) ;
- **Plus de biodiversité** (agriculture biologique, réseaux écologiques formant des habitats favorables à la biodiversité, etc.) ;
- **Un lien plus étroit entre producteurs et consommateurs** (circuits courts et équitables, intégration des systèmes alimentaires dans l'économie locale, systèmes alimentaires tenant compte des inégalités sociales et des identités et traditions locales, etc.) ;
- **Autonomie et rentabilité de tous les acteurs du système alimentaire** (diversification économique, indépendance financière, indépendance énergétique, commerce équitable, emploi et prix équitables, etc.) ;
- **Cocréation, participation, échange et collaboration** (entre agriculteurs, entre acteurs du système alimentaire et centres de recherche, entre consommateur et producteur, etc.)^{xii+xiii}.

TRANSFORMATIF

GRADUEL

NIVEAU 5
Construire un nouveau système alimentaire mondial fondé sur la participation, le caractère local, l'équité et la justice.

NIVEAU 4
Reconnecter les consommateurs et les producteurs par le développement de réseaux alimentaires alternatifs.

NIVEAU 3
Redéfinir les agroécosystèmes.

NIVEAU 2
Remplacer les intrants et les pratiques conventionnelles par des alternatives agroécologiques.

NIVEAU 1
Augmenter l'efficacité de l'utilisation des intrants et réduire l'utilisation d'intrants coûteux, toxiques ou nuisibles à l'environnement.

SYSTÈME ALIMENTAIRE
AGROÉCOSYSTÈME



ILLUSTRATIONS: DOROTTY POÏR

LES CINQ NIVEAUX DE TRANSITION VERS DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES DURABLES ET LES 13 PRINCIPES DE L'AGROÉCOLOGIE

SOURCES: GLIESSMAN (2007) ET HILPE (2019)



Références

- ⁱ <https://statbel.fgov.be/nl/themas/leefmilieu/grond/bodemebruik>
- ⁱⁱ <https://www.lekkervanbijons.be/producten/rechtvanbijdeboer/wat-korte-keten>
- ⁱⁱⁱ <https://weekvandekorteketen.be/info/>
- ^{iv} https://ilvo.vlaanderen.be/uploads/documents/Agenda/220519-ie-net-agro-ecologie_event.pdf
- ^v <https://ilvo.vlaanderen.be/nl/dossiers/korte-keten>
- ^{vi} <https://www.cdo.ugent.be/sites/default/files/Eindrapport%202017%20-%20OOPPSCHALING%20KORTE%20KETEN%20IN%20GENT.pdf>
- ^{vii} <https://www.cdo.ugent.be/sites/default/files/Eindrapport%202017%20-%20OOPPSCHALING%20KORTE%20KETEN%20IN%20GENT.pdf>
- ^{viii} <https://ilvo.vlaanderen.be/nl/dossiers/korte-keten>
- ^{ix} <https://ilvo.vlaanderen.be/nl/dossiers/agro-ecologie>
- ^x https://www.ipes-food.org/_img/upload/files/sfsENhq.pdf
- ^{xi} <https://farmingforclimate.org/faq/>
- ^{xii} <https://ilvo.vlaanderen.be/nl/dossiers/agro-ecologie>
- ^{xiii} <https://www.agroecology-europe.org/our-approach/principles/>